



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2022

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2021

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/76/633, par. 60)]

76/247. Budget-programme de 2022

A Crédits ouverts pour 2022

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2022 :

1. Des crédits d'un montant total de 3 121 651 000 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	79 917 300
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	345 764 600
Total partiel	425 681 900
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	669 303 300
4 Désarmement	12 736 800
5 Opérations de maintien de la paix	54 666 700
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 215 100
Total partiel	740 921 900



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	28 549 100
8 Affaires juridiques	64 331 100
Total partiel	92 880 200
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	85 636 100
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 320 200
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8 207 400
12 Commerce et développement	71 274 800
13 Centre du commerce international	20 174 900
14 Environnement	22 912 400
15 Établissements humains	13 275 800
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 924 100
17 ONU-Femmes	9 957 600
Total partiel	260 683 300
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	78 453 500
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 253 200
20 Développement économique en Europe	35 509 100
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	59 786 200
22 Développement économique et social en Asie occidentale	44 191 900
23 Programme ordinaire de coopération technique	38 764 800
Total partiel	311 958 700
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24 Droits humains	134 573 600
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	42 212 300
26 Réfugiés de Palestine	40 405 600
27 Aide humanitaire	18 544 100
Total partiel	235 735 600
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28 Communication globale	100 014 700
Total partiel	100 014 700
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	55 424 300
29B Département de l'appui opérationnel	87 648 400
29C Bureau de l'informatique et des communications	52 690 500
29E Administration (Genève)	75 159 800

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
29F Administration (Vienne)	18 502 600
29G Administration (Nairobi)	18 745 700
Total partiel	308 171 300
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	21 187 400
Total partiel	21 187 400
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	7 954 900
32 Dépenses spéciales	84 811 400
Total partiel	92 766 300
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	112 742 800
Total partiel	112 742 800
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	125 653 800
Total partiel	125 653 800
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	16 199 400
Total partiel	16 199 400
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	277 053 700
Total partiel	277 053 700
Total	3 121 651 000

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour 2022 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

*54^e séance plénière (reprise)
24 décembre 2021*

B Prévisions de recettes pour 2022

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2022 :

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 295 499 900 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	279 138 300
2. Recettes générales	19 580 600
3. Services destinés au public	(3 219 000)
Total	295 499 900

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*54^e séance plénière (reprise)
24 décembre 2021*

C Financement des crédits ouverts pour 2022

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2022 :

1. Les crédits ouverts d'un montant total de 3 138 294 955 dollars des États-Unis, soit 3 121 651 000 dollars approuvés pour 2022 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, et 16 643 955 dollars de crédits supplémentaires ouverts pour 2021, qu'elle a approuvés dans ses résolutions [75/253 B](#) du 16 avril 2021 et [75/253 C](#) du 30 juin 2021, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 16 361 600 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour 2022 dans la résolution B ci-dessus ;

b) 77 094 200 dollars, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020², approuvés dans la section I de sa résolution [76/246](#) du 24 décembre 2021 ;

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

² [A/76/347](#).

c) 580 100 dollars provenant du solde inutilisé en 2020 par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, comme approuvé dans la section XII de la résolution [76/246](#) ;

d) 3 044 259 055 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [76/238](#) du 24 décembre 2021, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. En outre, il est ajouté un montant de 107 636 800 dollars, représentant l'autorisation d'engagement de dépenses relative aux missions politiques spéciales qu'elle a approuvée dans la section X de sa résolution [76/246](#), ce qui donne un montant total à mettre en recouvrement de 3 151 895 855 dollars ;

3. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de la résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, leur part respective du montant total de 279 225 500 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts, et qui comprend 279 138 300 dollars se rapportant aux crédits ouverts pour 2022 et 87 200 dollars se rapportant aux crédits supplémentaires ouverts pour 2021 qu'elle a approuvés dans ses résolutions [75/253 B](#) et [75/253 C](#).

*54^e séance plénière (reprise)
24 décembre 2021*